



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2023-070

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

- BFC-2023-03-06-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Régis REMONT à Saint-Symphorien-de-Marmagne (1 page) Page 3
- BFC-2023-03-24-00003 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC CHEVROT FRERES à Saint-Micaud (1 page) Page 5
- BFC-2023-03-13-00017 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DES GEOFFROYS à Neuvy-Grandchamp (1 page) Page 7
- BFC-2023-03-02-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LAMARRE Benoît et Laetitia à Reclesne (1 page) Page 9

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon / Bureau des Affaires Générales

- BFC-2023-07-04-00001 - arrêté n°11-2023 portant nomination aux fonctions de chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Nevers (2 pages) Page 11

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-03-06-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Régis REMONT à
Saint-Symphorien-de-Marmagne



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur REMONT Régis
Bellevue
71710 Saint-Symphorien-de-Marmagne

Mâcon, le 6 mars 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023068

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13 février 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 25,45 ha situés sur la commune de ETANG-SUR-ARROUX (A140, A147, A149, A459, A1164, A1166, A1168, B202, B245, B250, B251, C223, C225), exploités par Madame REMONT Colette.

Votre dossier a été enregistré complet au 2 mars 2023 sous le n° 2023068.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 2 juillet 2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-03-24-00003

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC CHEVROT
FRERES à Saint-Micaud



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vanessa Rio Santos
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC CHEVROT FRERES
Messieurs Yves, Alain, Guillaume CHEVROT
et Madame Nathalie CHEVROT
1, la Gandrée
71460 SAINT-MICAUD

Mâcon, le 24 mars 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023101

Madame, Messieurs

Vous avez déposé auprès de mes services le 2 mars 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 120,37 ha situés sur la commune de **SAINT-MICAUD** (A149, C394, D9, D12, D13, D14, D15, D18, D20, D21, D24, D49, D50, D51, D52, D54, D70, D71, D72, D76, D79, D81, D83, D126, D127, D128, D129, D131, D132, D133, D134, D136, D137, D139, D140, D141, D142, D143, D144, D145, D146, D147, D148, D149), exploités par l'EARL DE DIEULEGARD.

Votre dossier a été enregistré complet au 2 mars 2023 sous le n° 2023101.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 2 juillet 2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-03-13-00017

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DES
GEOFFROYS à Neuvy-Grandchamp



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC DES GEOFFROYS
1235 route de Saint Agnan Les Geoffroys
71130 Neuvy-Grandchamp

Mâcon, le 13 mars 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2023054

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 2 février 2023 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,68 ha situés sur la commune de LES GUERREUX (C12, C13, C16, C17, C19), exploités par l'EARL DES BOIS JAUNES.

Votre dossier a été enregistré complet au 2 mars 2023 sous le n° 2023054.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 2 juillet 2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2023-03-02-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC LAMARRE
Benoît et Laetitia à Reclesne



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vanessa Rio Santos
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC LAMARRE Benoît et Lætitia
411 impasse des bas
71540 RECLESNE

Mâcon, le 2 mars 2023

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2022351

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 25 novembre 2022 une demande d'autorisation d'exploiter de 101,39 ha situés sur les communes de :

- **RECLESNE** : C558, C559, C562, C563, C564, C565, C566, C571, C572, C573, C574, C575, C603, C604, C605, C623, C624, C627, C628, C629, C630, C634, C652, C654, C858, C860,
 - **SAINT-FORGEOT** : A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A109, A110, A116, A127,
- exploités par le GAEC DE BRIMBAUD.

Votre dossier a été enregistré complet au 1 mars 2023 sous le n° 2022351.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 1 juillet 2023, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie
agricole

Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction Interrégionale des Services
Pénitentiaires de Dijon

BFC-2023-07-04-00001

arrêté n°11-2023 portant nomination aux
fonctions de chef d'établissement par intérim de
la maison d'arrêt de Nevers



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de
l'administration pénitentiaire**

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Dijon

ARRETE n° 11 - 2023

**portant nomination aux fonctions par intérim de cheffe d'établissement
de la maison d'arrêt de Nevers**

de Madame Roseline SURSIN, capitaine pénitentiaire

**et subdélégation de signature
relative à certains actes de gestion des personnels des services déconcentrés de
l'administration pénitentiaire
en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon,

Vu l'arrêté ministériel JUSK 0906392A en date du 12 mars 2009 modifié relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : JUSK2226239A en date du 28 septembre 2022 portant nomination de Monsieur Guillaume PINEY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon à compter du 7 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 1^{er} juin 2023 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-702 du 25 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume PINEY, directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon ;

Vu la note du directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon en date du 7 juin 2023 mettant à disposition Madame Roseline SURSIN, officier, auprès de la maison d'arrêt de Nevers en qualité de cheffe d'établissement par intérim ;

Article 1 : Madame Roseline SURSIN est nommée cheffe d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Nevers à compter du 7 juillet 2023 et jusqu'au 31 juillet 2023 inclus, et à ce titre, disposera de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction dont elle assure l'intérim.

Article 2 : Subdélégation de signature lui est donnée

A l'effet de signer pour l'ensemble des personnels de toutes catégories placés sous son autorité, titulaires, stagiaires et non titulaires, les actes de gestion requis pour le fonctionnement quotidien du service dans les limites des compétences afférentes au poste occupé.

Article 3 : Subdélégation de signature lui est donnée

- Pour l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'établissement qu'il administre en sa qualité de chef d'établissement par intérim, imputées sur le compte de commerce 912 en dessous du seuil de 10 000€.
- Pour l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'établissement qu'il administre en sa qualité de chef d'établissement par intérim imputées sur le BOP régional 107. Demeurent néanmoins réservés à ma signature tous bons de commandes d'un montant supérieur à 10 000 euros.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Dijon, le 4 juillet 2023

Guillaume PINEY



2/2